

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 82-394 du 23 novembre 1982

chargeant le Camarade François DOSSOU, Ministre des Transports et des Communications de l'intérim du Camarade Girigissou GADO, Ministre des Travaux Publics, de la Construction et de l'Habitat pour compter du 22 Novembre 1982.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL.

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret N° 82-124 du 9 avril 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 82-391 du 23 Novembre 1982 chargeant le Camarade Romain VILON-GUEZO, Premier Vice-Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République pour compter du 23 Novembre 1982.

D E C R E T

Article 1er. - Pour compter du 22 Novembre 1982, le Camarade François DOSSOU, Ministre des Transports et des Communications est chargé de l'intérim du Ministre des Travaux Publics, de la Construction et de l'Habitat pendant l'absence du Camarade Girigissou GADO.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 23 novembre 1982

pour le Président de la République

absent,
Le Premier Vice-Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, chargé de l'intérim,

Romain VILON-GUEZO

Ampliations. - PR 6 CC du PRPB 4 ANR 4 CPC 2 SPD 2 MTC-MTPCH 6 PPC 2 Autres Ministères 18 DPE-DLC-INSAF 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI Gde-Chanc. 3 UNE-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1 SGG 4.-